



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 août 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 août 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), j'ai l'honneur de me référer à la résolution 1977 (2011), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé que le Comité procéderait à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), d'abord cinq ans après l'adoption de ladite résolution et ensuite avant le renouvellement de son mandat, venant à expiration le 25 avril 2021. À cet égard et selon le programme de travail du Comité (S/2020/120) et le document sur les modalités de l'examen approfondi 2021, adopté par le Comité le 18 avril 2019, celui-ci devait tenir des consultations ouvertes avec les États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales, et soumettre un rapport au Conseil sur l'examen approfondi avant le 31 décembre 2020.

En raison des retards causés par la pandémie de coronavirus, et afin que les États puissent planifier en conséquence, je vous informe que le Comité a officiellement décidé que toutes les activités liées à l'examen, y compris les consultations ouvertes, seraient reportées à 2021, à l'exception du processus de révision des tableaux du Comité actuellement en cours et de toute autre activité pouvant être menée selon des modalités virtuelles. Cette information sera dûment relayée par le Comité aux États Membres et aux organisations internationales, régionales et sous-régionales.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)
(Signé) Dian Triansyah Djani

